

Beobank augmente les taux d'intérêt sur ses comptes d'épargne réglementés et lance un nouveau compte d'épargne réglementé

Bruxelles, 6 janvier 2023 – Afin de continuer à répondre au mieux aux projets d'épargne de ses clients (dépenses futures, pension, ...), Beobank augmentera les taux de base et les primes de fidélité sur ses comptes d'épargne réglementés, à partir du 1^{er} février 2023. Par ailleurs, la banque lancera un nouveau compte d'épargne avec un taux attractif, le compte Save Plus.

Une hausse significative des taux de base et des primes de fidélité

Accompagner ses clients, aussi dans leurs besoins d'épargne, telle est la mission de Beobank. Attentive à toujours proposer une offre compétitive, Beobank réagit à la montée des taux d'intérêt, provoquée par la hausse des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne. Elle augmentera sensiblement les taux et primes proposés sur ses comptes d'épargne réglementés et lancera à partir du 1^{er} février 2023 un nouveau produit d'épargne réglementé, pour tous les clients particuliers existants et nouveaux, :

- Le nouveau compte d'épargne Save Plus offrira pour tout nouveau dépôt :
 - Si le solde du compte après dépôt est égal ou supérieur à 50.000 €, un taux de base
 - 0,25% et une prime de fidélité de 0,80% ;
 - Si le solde du compte après dépôt est inférieur à 50.000 €, un taux de base de 0,25% et une prime de fidélité de 0,25%.
- Les comptes d'épargne existants Fidelity Plus, Excellence et Jeunes verront leur taux de base augmenter à 0,25% et leur prime de fidélité (pour tout nouveau dépôt ou tout montant existant pour lequel la période de fidélité sera renouvelée) à 0,25%, tandis que pour le compte Classique, le taux de base passera à 0,30% et la prime de fidélité à 0,10%. Le compte d'épargne Jeunes sera automatiquement transformé en compte d'épargne Excellence pendant le mois de Janvier suivant les 27 ans du client.
- Le compte d'épargne Step Up, qui permet d'épargner jusqu'à 750 € par mois et qui sera à nouveau disponible à l'ouverture à partir du 1^{er} février 2023, proposera un taux de base de 0,25% et une prime de fidélité de 0,80% (pour tous les nouveaux versements ou montants existants dont la période de fidélité est renouvelée). Le compte épargne Step Up est un compte réservé uniquement aux personnes physiques n'agissant pas à des fins professionnelles. Le compte d'épargne Step Up est crédité uniquement via un ordre d'épargne automatique à partir d'un compte de paiement Beobank ou d'une autre institution bancaire. On ne peut ouvrir qu'un seul compte par personne physique.

Nouveau compte d'épargne Save Plus

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients, Beobank lance donc un nouveau compte d'épargne Save Plus qui leur permettra de placer de l'argent à un taux attractif, tout en ayant à tout moment accès à leur capital.

Dirk Verhaeghe, Head of Retail Products chez Beobank : « *Les Belges sont reconnus comme étant parmi les meilleurs épargnants en Europe. Avec ce nouveau produit d'épargne, nous élargissons notre gamme afin de répondre encore mieux aux différents besoins, tant pour les épargnants réguliers que pour ceux qui ont déjà construit un capital d'épargne.* »

Aperçu des taux d'intérêt chez Beobank à partir du 1^{er} février 2023

Compte d'épargne	Taux de base	Prime de fidélité
Save Plus ≥ 50.000 €, Step Up ¹	0,25%	0,80%
Save Plus < 50.000 €, Fidelity Plus, Excellence, Jeunes	0,25%	0,25%
Classique	0,30%	0,10%

¹ Le compte d'épargne Step Up n'est actuellement plus disponible à l'ouverture mais le sera à nouveau à partir du 1^{er} février 2023.

Le compte d'épargne Save Plus, le compte d'épargne Step Up, le compte d'épargne Excellence, le compte d'épargne Fidelity Plus, le compte d'épargne Classique et le compte d'épargne Jeunes sont des comptes d'épargne réglementés de droit belge à durée indéterminée.

Le taux de base est acquis pour chaque jour où un montant se trouve sur le compte. La prime de fidélité vient s'ajouter à ce taux de base pour les montants conservés pendant un an.

Le taux de base peut être modifié chaque jour tandis que celui de la prime de fidélité est fixé immédiatement pour 12 mois. Les éventuelles modifications de taux seront communiqués via un extraits de compte ou via une communication électronique. Il n'y a pas de frais d'ouverture ou de clôture. Des frais de gestion annuel sont de 15 EUR pour tous les comptes d'épargne réglementés à l'exception du compte d'épargne Jeunes. Lorsque certaines conditions sont remplies, ces frais de gestion annuel ne sont pas dus.

Par an, les intérêts sont exonérés du précompte mobilier de 15% sur une première tranche d'intérêts indexée chaque année (980 EUR en 2023). Si le compte d'épargne est ouvert sur deux noms, il y a une double exonération pour les couples mariés ou cohabitants légaux.

La réglementation fiscale s'applique aux particuliers résidant en Belgique et peut changer à l'avenir.

En cas de faillite ou de risque de faillite de l'établissement financier, l'épargnant supporte le risque de ne pas retrouver son épargne ou peut se voir imposer une diminution / conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier au-delà de 100.000 euros, montant qui tombe sous le mécanisme de protection des dépôts.

Risque d'inflation : la hausse continue des prix pourrait faire perdre de la valeur à l'argent déposé.

Avant toute ouverture d'un compte d'épargne, veuillez lire le document «Informations clés pour l'épargnant» dont la nouvelle version sera publiée sur notre site web à partir du 1^{er} février 2023 et sera également disponible gratuitement dans les agences Beobank.

En cas de plainte, le client peut prendre contact avec notre service clientèle Beobank au 02/620.27.17 ou via contactinfo@beobank.be ou l'Ombudsfin au 02/545.77.70 ou via ombudsman@ombudsfin.be.

Service presse

Sandrine Roberti de Winghe

+32 (0)478 828 729

sandrine.robertidewinghe@beobank.be

À propos de

Beobank SA est une banque belge qui facilite le quotidien de ses 742 000 clients à travers ses produits et services pour particuliers, indépendants et PME mais aussi grâce à son réseau de 213 points de vente (points de vente Retail et PRO Centers). Ses 1 366 collaborateurs ont pour vocation d'améliorer la vie quotidienne de ses clients avec des solutions personnalisées, et en établissant une relation durable pour pouvoir les accompagner de manière optimale à chaque étape de leur vie. Beobank est une filiale du Groupe Crédit Mutuel (chiffres au 31/12/2021).

Plus d'infos : www.beobank.be